

(1)
(N° 226.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1911.

Vœux relatifs à l'agriculture, émis par les Congrès internationaux qui se sont
tenus à Bruxelles au cours de l'année 1910.

(Pétition présentée par MM. les Représentants Cartuyvels et Maenhaut, président et secrétaire
du « Groupe agricole de la droite parlementaire », le 16 mars 1911).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE L'INDUSTRIE (2), PAR M. MAENHAUT.

MESSIEURS,

A la séance du 13 novembre 1910, l'honorable Président de notre assemblée,
M. Cooreman, disait :

« N'estimez-vous pas, Messieurs, que l'Exposition qui vient de finir a légué
au Parlement une tâche qu'il ne peut négliger ? En effet, les préoccupations de
l'ordre le plus élevé en matière intellectuelle, morale, économique, sociale,
artistique, ont fait éclore pendant l'Exposition des Congrès sans nombre dont
beaucoup se signalèrent à la fois par la haute valeur de leurs participants et
par l'importance de leurs résolutions et de leurs vœux.

Or, parmi ces vœux, n'y en a-t-il pas qui, dans les domaines les plus
variés, demandent quelque intervention de la loi ? Que tous ces appels soient
formulés à bon escient, certes, il est permis d'en douter, mais ce n'est pas
une raison pour le Parlement d'opposer indistinctement à tous une dédai-
gneuse indifférence. — A mon avis, la Chambre agirait avec sagesse et délé-
gence, en se donnant la peine d'examiner les vœux adressés au législateur,
sauf à retenir seulement ceux qui lui paraîtraient fondés et susceptibles de
consécration législative. — Une commission spéciale, instituée à cette fin,

(1) La Commission permanente de l'Industrie est composée de MM. de Winter, *prési-
dent*, Dallemage, *vice-président*, Maenhaut, *secrétaire*, Cartuyvels, Duquesne, Feron,
Fléchet, Gravis, Hubert, Hubin, Van Langendonck, Van Reeth, Verhaegen.

dresserait la liste des vœux d'intervention, ferait rapport sur leur recevabilité et redigerait, s'il y échet, des avant-projets de propositions ou d'amendements à soumettre au Parlement. »

Un groupe de parlementaires, s'occupant plus spécialement des intérêts agricoles, a suivi le sage conseil de l'honorable Président et a réussi à classer les différents vœux ayant trait à l'agriculture, émis dans les congrès.

Votre commission de l'industrie, de commerce et de l'agriculture, applaudit à cette initiative, et a l'honneur de les soumettre au Parlement. Elle appelle, dès maintenant, toute l'attention du Ministre de l'Agriculture sur ce travail très important et espère voir se réaliser un grand nombre de ces vœux par l'administration de l'agriculture, le plus tôt possible.

Le Secrétaire,

J. MAENHAUT.

Le Vice-Président,

J. DALLEMAGNE.



Economie horticole. — Commerce horticole.

Congrès international d'horticulture 1910.

Publication de notices détaillées sur nos produits d'exportation et destinées à la propagande à l'étranger. Celles-ci, traduites en anglais et en allemand, devraient indiquer pour chaque région :

- a) la liste des produits susceptibles d'être exportés ;
- b) les principaux centres de production et de vente ;
- c) les qualités moyennes et les qualités diverses récoltées ou produites dans chaque centre ;
- d) les associations d'intérêt horticole (unions professionnelles, sociétés coopératives, etc.) avec lesquelles les acheteurs pourraient éventuellement entrer en relations ;
- e) l'époque d'expédition ;
- f) les prix de vente moyens.

Nomination, à l'instar de plusieurs puissances d'Europe et d'outremer, d'agents officiels sur certaines places étrangères, qui auraient pour mission d'éclairer le pays sur la situation économique de leur résidence.

Création d'un cours d'économie horticole dans les différentes écoles d'horticulture en s'inspirant des besoins actuels du commerce, afin d'initier aux affaires ceux qui sont appelés à prendre la tête du mouvement et organisation de conférences d'intérêt commercial, dans les principaux centres de production, spécialement au point de vue du conditionnement, de transport, des débouchés, des modes de vente, etc.

Les meilleurs procédés d'emballage pour l'expédition des fruits, des légumes, des fleurs et des plantes.

Le Congrès, considérant le rôle prépondérant de l'emballage des produits horticoles au point de vue de l'expédition et de la réalisation avantageuse, émet les vœux de :

- 1° Voir cette question portée à l'ordre du jour d'une des séances des sociétés horticoles qui s'occupent de la vente individuelle ou collective ;
- 2° Faire l'objet de conférences spéciales dans les centres de production, en mettant sous les yeux des auditeurs des modèles ou reproductions de ceux-ci qui répondent le mieux aux exigences du trafic horticole.

Expériences horticoles.

Congrès international d'horticulture, 1910.

Méthode pour combattre les maladies et insectes nuisibles attaquant les arbres fruitiers.

Les insectes nuisibles et les cryptogames des arbres fruitiers pouvant facilement se transporter d'un verger à l'autre, la lutte contre eux doit pouvoir devenir générale et pour cela être rendue obligatoire. Mais auparavant, il est désirable de mettre les propriétaires à même de connaître les dégâts causés par les uns et les autres; c'est pour cela que nous conseillons de faire remettre, aux instituteurs des localités centres de culture fruitière, de même qu'aux conférenciers horticoles dans ces régions, des boîtes à échantillons avec toutes les instructions nécessaires pour envoyer aux services entomologique et phytopathologique des échantillons convenables.

Après que ces services auront déterminé la maladie et les remèdes à employer, les conseillers d'horticulture de l'État initieront les cultivateurs à leur emploi.

Pour faciliter cette lutte, il faudrait que les administrations communales mettent à la disposition des intéressés, moyennant une légère redevance, les appareils et ingrédients nécessaires.

Vœu : Il convient de rendre cette lutte obligatoire.

Importation de pelures de pommes américaines.

Il y a lieu d'attirer, à nouveau, la bienveillante attention de M. le Ministre sur le préjudice considérable causé à nos producteurs de fruits; émettre le vœu de voir le gouvernement rechercher le meilleur moyen d'initier nos populations arboricoles à l'usage rationnel des fruits, évaporation, séchage, conserve, embouteillage, à l'instar de ce qui se fait en Amérique, et notamment en Californie, favoriser la fabrication des vins de fruits, des cidres, et prendre éventuellement des mesures de nature à empêcher l'éclosion des maladies cryptogamiques dans nos vergers.

Que dans les différents pays soit organisé un service spécial de contrôle des plantes qui, par la délivrance de certificats aux cultures reconnues indemnes de maladies, permettrait d'opérer les transactions en toute confiance et faciliterait ainsi le commerce.

Qu'il soit formé d'urgence le personnel scientifique nécessaire à la conduite des stations expérimentales horticoles, qu'on développe ces stations là où elles existent et qu'on en institue dans les grandes régions horticoles qui en sont encore dépourvues.

Donner une sérieuse extension au service commercial agricole et horticole, de façon à permettre aux intéressés de s'y renseigner d'une façon aussi complète que possible sur la situation économique des marchés belges et étrangers aux différentes époques de l'année.

Qu'il soit donné plus d'extension aux services commerciaux institués par les pouvoirs publics agricoles, pour que ces services soient à même, en tout temps, de renseigner les intéressés sur la situation des marchés légumiers tant intérieurs qu'extérieurs.

Renouveler, périodiquement, les enquêtes économiques confiées à des spécialistes, tant dans le pays qu'à l'étranger, afin de maintenir la documentation à jour.

Faire connaître à bref délai les résultats des enquêtes officielles dans le pays et à l'étranger, tant au point de vue cultural que commercial, de façon à obtenir le maximum d'utilité.

Elargir le cadre des statistiques commerciales en matière horticole en s'inspirant du système hollandais, de façon à renseigner plus complètement les exportateurs sur l'état des transactions.

Que le nombre de conseillers d'horticulture soit augmenté, qu'il leur soit adjoint un certain nombre d'agents spécialement chargés de rechercher tout ce qui a trait au commerce horticole et de suivre les fluctuations des marchés. Ces agents devraient se tenir au courant de tout ce qui a rapport aux transactions horticoles, aux fins de renseigner les conseillers d'horticulture sur l'état des marchés, la façon de classer et de trier les produits, les emballages nouveaux, les moyens de transport les plus économiques, les améliorations à préconiser, etc.

Qu'il soit donné, dans les principaux centres de production, des conférences ayant pour objet le classement et le conditionnement des produits, l'importance de la loyauté dans les transactions. Le conférencier insisterait également sur la grande utilité des unions professionnelles horticoles et de fédération de ces dernières.

Etude sur l'organisation des marchés et débouchés.

Après avoir examiné le rapport de M. Hazeloop sur l'organisation des marchés légumiers en Hollande, le Congrès émet le vœu de voir des organismes analogues créés dans tous les pays.

L'éthérisation, effet, but, avantage.

1° De voir se créer une station scientifique expérimentale d'essai et de recherches horticoles pour l'étude plus approfondie, les expériences pour savoir quelles sont les plantes susceptibles d'être influencées par les vapeurs d'éther, pour connaître d'une façon plus exacte la dose d'éther à appliquer et la durée de l'opération.

2° De voir annexer celle-ci de préférence à une école d'horticulture. (Vœux exprimés par M. Chevalier.)

Utilisation du froid artificiel en horticulture.

Conservation des fruits par le froid ou autres procédés.

Que l'étude des moyens pratiques de conservation des fruits par le froid soit poussée en vue d'apporter à l'arboriculture fruitière un nouveau facteur de succès.

Que les gouvernements, dans tous les pays, établissent des laboratoires frigorifiques pour étudier toutes les questions qui intéressent l'horticulture et la floriculture.

Que le Ministre de l'Agriculture, suivant l'exemple de l'Amérique, organise, dans les diverses régions productrices de fruits, des services d'études de l'application du froid à la conservation des fruits. (Vœux exprimés par M. J.-Ph. Wagner.)

Après avoir entendu M. Vander Kam, le Congrès estime que la science expérimentale est la base de tous les progrès de la culture maraîchère. En conséquence, il émet le vœu de voir multiplier les champs d'expériences et de démonstrations horticoles et invite les sociétés horticoles et les conférenciers à unir leurs efforts dans ce sens.

Étant donnée la variabilité du sol en Belgique et partant les inconvénients et difficultés qu'il y aurait de réunir dans un seul milieu les espèces et variétés fruitières, le Congrès émet le vœu de voir créer le plus tôt possible, par le gouvernement belge, des vergers nationaux dans les écoles d'horticulture soumises à l'inspection et, à leur défaut, dans certaines provinces, d'en confier l'installation aux grands organismes horticoles et sous la surveillance des conseillers d'horticulture.

Pour le catalogue rationnel des arbres fruitiers et la synonymie.

Que l'emploi des synonymes en arboriculture fruitière soit, autant que possible, évité et qu'à l'avenir on en prévienne le retour, en adoptant, sans traduction ni addition, le premier nom donné à chaque variété nouvelle par l'obteneur.

Il serait hautement désirable, pour en faciliter et hâter la solution, qu'une commission nationale de pomologie soit constituée dans chaque pays.

Elevage.

1^{er} Congrès international d'élevage et d'alimentation, Bruxelles, 1910.

Vœu. — Considérant que dans beaucoup de régions les bons producteurs mâles sont engraisés et abattus à un âge trop précoce, ne dépassant guère 4 à 5 ans, que cette pratique doit être considérée comme nuisible à l'amélioration du bétail en général, le Congrès émet le vœu que la conservation des bons taureaux reproducteurs soit spécialement encouragée par les pouvoirs publics et les associations d'élevage, notamment en leur accordant de fortes primes de conservation.

Vœu. — Considérant que beaucoup d'éleveurs livrent leurs génisses au taureau à un âge trop précoce, que cette pratique ne peut que nuire au développement ultérieur de ces animaux et qu'elle doit être par conséquent considérée comme nuisible à l'amélioration du cheptel bovin, le Congrès attire l'attention des pouvoirs publics, des associations d'élevage et de tous les éleveurs en général sur les graves inconvénients d'une fécondation prématurée.

Vœu. — a) Que les pouvoirs publics veillent à ce que les examens des géniteurs, lors des expertises, soient de plus en plus sévères et augmentent en raison de l'amélioration obtenue dans l'élevage.

b) Que les pouvoirs publics veillent à ce que les règlements soient strictement observés notamment en ce qui concerne la défense de livrer à la monte publique des géniteurs non approuvés.

c) Que les comices agricoles ou les associations similaires organisent les concours d'étables, ceux-ci comprenant outre l'examen des lieux de stabulation, celui du bétail et son mode d'alimentation.

Elevage des chevaux de gros trait de race belge. — Moyens d'amélioration.

Rapport de M. Derwa.

Pour maintenir et développer l'émulation parmi les éleveurs, il convient :

1° De donner plus d'extension aux cours et conférences publics sur l'extérieur du cheval de trait, son élevage et son alimentation;

2° D'engager les pouvoirs publics à augmenter leurs encouragements pécuniaires à l'élevage chevalin, notamment pour soutenir les associations qui s'en occupent et pour organiser des concours.

Les Stud-Books de chevaux de gros trait.

Rapport de M. Vanderbies.

1^{er} *Vœu.* — Les Stud-Books étant particulièrement destinés à renseigner les éleveurs au sujet d'une race déterminée, il est nécessaire qu'ils soient conçus avec ordre, méthode, exactitude et précision et que les déclarations et les mutations soient faites consciencieusement et en temps voulu.

2^e *Vœu.* — Afin de conserver la pureté de la race, il importe que l'on s'abstienne d'y introduire un sang étranger. A cet effet, les commissions

d'expertises doivent éviter scrupuleusement d'admettre à la monte des étalons de gros trait de races étrangères.

3^e *Vœu*. — Il serait de la plus haute importance d'accorder aux pédigrés la sanction officielle. Cela leur donnerait une plus grande valeur et écarterait les pédigrés de fantaisie.

5^e *Vœu*. — Que les autorités usent de leur influence dans la mesure du possible pour que les commissions d'expertises agissent de la même façon pour juger la question du cornage des étalons et que le caractère du cornage au point de vue de la reproduction soit soumise à l'étude.

Aspect d'une chèvre adulte, gracieuse, bien bâtie, bonne laitière, sans cornes.

Uitwendig voorkomen van eene sierlijke, welgebouwde, melkrijke, hoornlooze, volgroeiende geit.

Rapport de M. Parmentier :

1^o Dat enkel de lammeren van reeds ingeaarde melkrijke geiten aengefokt werden; dit ten minsten voor de mannelijke dieren;

2^o Dat de lammeren in vrijheid loslopende, of ten minsten lang gebonden aangekweekt werden;

3^o Dat de jonge geit nooit voor één jaar ouderdom tot de voortteeling gebruikt werde;

4^o Dat de keuringen maar door bevoegde mannen geschieden;

5^o Dat de keuring bij de drievoudige en ook den algemeenen aanschouw plaats hebbe;

6^o Zooveel mogelijk vroege lammeren kweeken.

Traduction :

1^o De voir élever seulement les chevreaux provenant de bonnes chèvres laitières, au moins pour ce qui concerne les chevreaux mâles;

2^o Que l'on élève les chevreaux en liberté;

3^o Que l'on n'emploie pas la chèvre pour la reproduction d'avant l'âge d'un an;

4^o Que les expertises se fassent uniquement par des hommes compétents;

5^o Que dans l'expertise, on tienne compte de la conformation générale, etc.;

6^o D'élever autant que possible des béliers précoces.

Les concours; Le « Studbook ».

De Prijskampen; Het Stamboek.

Rapport de M. Lammertijn :

Vœux : 1^o Multiplier les expertises locales et les concours régionaux;

2^o Organiser d'une manière sérieuse, dans tous les syndicats, les livres d'origine;

3^o Il serait désirable de voir classer dans les concours les animaux d'après le système des dents comme suit :

1^o Agneaux de l'année;

2^o Animaux à 2 dents;

3^o Animaux de 4 à 6 dents;

4^o Animaux de 8 dents.

*Alimentation des chèvres.**Voeding der Geiten.*

Rapport de M. E. Meersseman :

Besluit. — I. Door eene doelmatige en welberekende voeding, en vooral door het gebruik van gepast krachtvoeder als vollediging van het grofvoeder kan men de melkgeving overvloediger maken en deze langer doen aanhouden.

II. Voederproeven zijn hoogst aan te bevelen om, door proefondervinding en stalrekening, verbetering in de voeding te verwezentlijken. Het ware wenschelijk in de geitenbonden voederproeven in te richten evenals dit in zake van veevoeding werd gedaan.

Traduction : I. On peut augmenter la production laitière et prolonger la durée de la lactation par une alimentation rationnelle et principalement par l'emploi d'aliments concentrés comme complément des aliments grossiers.

II. Il serait désirable de voir organiser des essais d'alimentation, afin d'amener une amélioration dans l'alimentation des chèvres basée sur l'expérimentation et le contrôle. A l'instar de ce qui se fait pour le bétail, il serait désirable de voir organiser des essais d'alimentation rationnelle par les syndicats caprins.

*Élevage de reproducteurs.**Aankweek van voorttelers.*

Rapport de M. E. Van de Velde :

Vœux : 1° Que l'on multiplie les conférences afin de propager les connaissances pratiques de l'élevage de la chèvre;

2° Que les subsides accordés pour l'entretien des boucs soient portés à la moitié au lieu du tiers.

Les conditions économiques de l'élevage et de l'exploitation de la chèvre et les syndicats d'élevage.

Rapport de M. De Keyser :

1° Dans l'intérêt des ouvriers agricoles il serait utile de fonder des syndicats d'élevage de chèvres dans toutes les localités ou groupe de localités agricoles, possédant une population caprine suffisante.

2° Dans les régions agricoles à population dense, ces associations d'ouvriers agricoles devraient également fonder, d'après les circonstances, des syndicats d'élevage de lapins, des sociétés d'aviculture, et en même temps provoquer l'exploitation judicieuse et plus lucrative du lopin de terre agricole.

*Élevage des chèvres.**Geitenkweek.*

Rapport de M. Claerbaut :

1° Het ware wenschelijk dat elke melkgeit hare weide hadde.

2° Het is noodig dat de goede en praktische begrippen van voeding, vooral van verbeterde en krachtigere voeding, onder de geitenhouders verspreid worden.

1° Il serait désirable que chaque chèvre laitière ait sa pâture.

2° Il est nécessaire de vulgariser parmi les détenteurs de chèvres des notions d'alimentation rationnelle, d'insister sur la nécessité d'améliorer les rations et d'y introduire plus d'aliments concentrés.

Elevage des chèvres et des brebis.

Kweek van geiten en schapen.

Rapport de M. Conjaerts :

A. De voordrachtgevers zullen, in hunne voordrachten over geitenkweek, bijzonder aandringen op de volgende punten :

1° De geitenhouders zullen alleenlijk mogen voortkweken van goed-gekeurde bokken en goede melkgeefsters, daar anders de werking tot het verbeteren van het ras vruchteloos is ;

2° De geiten moet men goed verzorgen met ze in eenen zuiveren en warmen stal te plaatsen, ze zooveel vrijheid, licht en lucht mogelijk te geven ;

3° Men moet de geiten voeden volgens hunne noodwendigheden.

B. 1° Het Staatsbestuur zal voortgaan de verbonden mildadig te ondersteunen.

2° De prijskampen tot het verbeteren der geitenstallen die, in het algemeen, overal te wenschen overlaten, zullen vermenigvuldigd worden.

3° Tot den dienst worden slechts goedgekeurde bokken toegelaten.

A. Les conférenciers insisteront dans leurs conférences, principalement sur les points suivants :

a) Les éleveurs de chèvres employeront seulement à la reproduction les béliers admis à l'expertise et les chèvres bonnes laitières, sans cela les efforts d'amélioration de la race seront vains.

b) Les chèvres doivent être bien soignées, placées dans un local propre et chaud et recevoir le maximum d'air, de lumière et de liberté.

c) On doit appliquer à la chèvre le rationnement individuel.

B. 1° Les pouvoirs publics soutiendront largement les Fédérations.

2° On multipliera les concours pour l'amélioration des chèvreries au point de vue hygiénique.

3° On n'admettra à la monte que les boucs admis à l'expertise.

Élevage du chien de berger.

1° *Vœu* : Que le ministre compétent adresse une circulaire aux agriculteurs, éleveurs et propriétaires de chiens, pour les engager à entourer ces animaux des soins rationnels que ceux-ci réclament et qui leur sont indispensables tant au point de vue de l'hygiène publique que de l'élevage de ces utiles auxiliaires de l'homme.

2° *Vœu* : Voir le Stud-Book du Syndicat d'élevage du Chien de berger belge être remanié dans le sens préconisé dans le rapport avec les modifications admises en séance, dans le but d'éviter la fraude en matière canine.

3° *Vœu* : Que des chiens de berger belges, dressés comme police, soient expédiés dans notre colonie du Congo belge, pour servir non seulement de gardiens incorruptibles aux agents de police blancs, mais également de défenseurs et de compagnons idéaux.

4^e Vœu : De voir le Gouvernement intéresser à l'élevage de notre chien de berger indigène de race pure, les bergers professionnels et les fermiers.

5^e Vœu : De voir le Gouvernement belge accorder au vieux Club créateur de la race belge, au Club du Chien de berger belge, fondé en 1891, érigé en Syndicat d'élevage légalement reconnu par le Gouvernement, des subsides annuels destinés spécialement à organiser des concours de chiens de berger sur moutons ou autres troupeaux, persuadé que ce genre de concours, où des prix en espèces seraient distribués, serait un moyen puissant de faire pénétrer dans nos campagnes notre beau et bon chien de berger.

6^e Vœu : Voir le Gouvernement accorder son patronage et surtout sa collaboration active aux organismes s'occupant de l'élevage, du dressage et par conséquent de la mise en valeur de notre belle race bergère, reconnue d'utilité publique.

7^e Vœu : Considérant que la généralité du public et les éleveurs ont des idées erronées concernant l'élevage consanguin, le Congrès émet le vœu que le Gouvernement belge donne, avec quelques subsides, au Club du Chien de berger belge la mission de répandre dans le public (éleveurs et amateurs de chiens) des idées plus justes, par la publication, en brochure séparée, du rapport de M. Reumon, qui serait envoyé gratuitement à tous les éleveurs et amateurs de chiens par les soins du Club du Chien de berger belge.

8^e Vœu : Considérant l'importance des questions d'hérédité, le Congrès émet le vœu de voir le Gouvernement confier au Club du Chien de berger belge l'organisation de conférences relatives à l'élevage canin (hérédité, alimentation, hygiène); conférences auxquelles tous les éleveurs seraient invités à collaborer et à assister.

9^e Vœu : Le Congrès émet le vœu de voir le prochain Congrès de l'élevage et de l'alimentation porter le plus possible à la connaissance des éleveurs et amateurs de chiens, les conditions de participation et de collaboration au Congrès, collaboration qui serait sollicitée de tous.

10^e Vœu : Demander au Gouvernement l'impression du rapport de M. le médecin-vétérinaire Gaucet, à l'effet de vulgariser les notions y contenues. — Le soin de distribuer ledit rapport serait confié au Club du Chien de berger belge qui le répandrait parmi les éleveurs et amateurs de chiens.

11^e Vœu : Dans l'intérêt de l'élevage et de la santé des chiens, il serait désirable de faire proscrire : a) les erreurs et les pratiques barbares employées par des ignares qui, chaque année, font mourir des milliers de chiens ; b) tous les produits pharmaceutiques et autres lancés par des spéculateurs sans souci pour la conservation des chiens ; en effet, il n'existe pas et n'existera jamais de remède universel.

Économie rurale.

Congrès des associations agricoles et de démographie rurale.

Vœu. — Les syndicats d'élevage doivent attacher une grande importance au contrôle des naissances, de façon à établir la généalogie exacte des produits.

Influence de la culture maraîchère au point de vue social et au point de vue de l'exode rural.

Après avoir examiné et discuté les rapports de MM. Curé et de Beughem de Houtem, le Congrès se déclare unanimement convaincu de la vérité suivante :

Le développement de la culture maraîchère avec spécialisation des cultures doit être considéré comme l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer la situation sociale du campagnard et de réduire l'exode rural.

Il émet le vœu de voir les pouvoirs publics contribuer à ce développement en subsidiant tous les organismes privés, ayant pour objet, non seulement le développement de la production de la culture maraîchère, mais encore et surtout l'organisation du commerce, la recherche des débouchés et tous les autres moyens propres à augmenter la consommation.

1. Que chaque gouvernement fasse une enquête sur les causes, les conséquences et les remèdes concernant l'exode rural.

2. Qu'on fasse, comme on l'a proposé en France, une enquête sur les salaires payés aux ouvriers agricoles.

*
* *

En vue de retenir les populations agricoles à la campagne et de leur permettre des cultures spéciales, il y a lieu de favoriser la diffusion de la petite propriété rurale par la constitution de petites exploitations agricoles.

Favoriser la construction et la possession d'habitations rurales en vue d'assurer la constitution de nouvelles familles.

Que dans tous les pays se constituent, à l'exemple de la France, des sociétés pour le relèvement des petites industries familiales agricoles.

Il est à désirer que les législatures qui ne l'ont point encore fait, adoptent à bref délai des lois ayant pour objet de faciliter l'acquisition, la conservation et la libération de la petite propriété ainsi que la constitution d'une *réserve héréditaire* ou *bien de famille* en vue d'assurer la stabilité de la famille et la conservation du fruit des efforts des générations.

Pour assurer la conservation du domaine familial, il y a lieu de préconiser entre autres les mesures suivantes :

1° Pendant la vie du chef de famille, interdiction de céder ou d'engager le domaine familial sans l'intervention de la femme ;

2° Prolongation de l'indivision au moyen de l'usufruit légal attribué au conjoint survivant, et interdiction de demander le partage jusqu'à la majorité de tous les enfants;

3° Suppression du droit pour les héritiers d'exiger leur part en nature et la vente par licitation;

4° A défaut d'arrangement de famille, ou de désignation de l'héritier par le père, ou d'acceptation par cet héritier, attribution du domaine familial par tirage au sort entre les enfants disposés à reprendre l'immeuble.

Enseignement agricole.

Congrès des associations agricoles et de démographie rurale.

Que dans les pensionnats de jeunes filles, on s'applique à leur montrer la noblesse, l'indépendance, l'utilité sociale et individuelle de la vie rurale.

Que les institutrices rurales soient toutes munies du diplôme spécial pour l'enseignement agricole.

Que l'instruction professionnelle du cultivateur soit de plus en plus orientée vers l'emploi intelligent des machines et que, pour cela, les exploitants suivent et fassent suivre par leurs ouvriers les plus capables les cours des écoles de mécanique agricole.

Que les pouvoirs publics encouragent cette instruction :

A. Par les subsides qu'ils accordent aux écoles d'agriculture d'après les services que ces écoles sont aptes à rendre au point de vue de la mécanique agricole;

B. Par l'organisation de concours et de conférences en vue de l'amélioration des aménagements des fermes par l'emploi de la machinerie.

*
* *

A la suite du rapport sur l'alimentation du cultivateur, de MM. Warnants et Schoofs, la section constate que dans certaines régions du pays, la relation nutritive est trop large; elle appelle l'attention des cultivateurs et des maîtresses des écoles ménagères sur la nécessité d'introduire dans la ration certains éléments végétaux riches en albuminoïdes et sur le danger que peut présenter une augmentation trop forte de la quantité de pommes de terre dans la ration.

Enseignement horticole.

Congrès international d'horticulture, 1910.

Que dans les régions où l'arboriculture fruitière, la culture potagère ou la floriculture constituent la principale ressource, soient créés des chaires ambulantes d'horticulture et que des spécialistes soient rattachés à ces chaires.

Augmentation du nombre de conseillers d'horticulture actuellement en fonctions et création, à côté de ces agents auxquels la tâche incombe de s'occuper uniquement de la production, de techniciens chargés de compléter l'action des premiers au point de vue commercial (conditionnement, transport, débouchés, modes de vente, etc.).

Que l'on organise dans tous les pays pour les professeurs d'horticulture et d'agriculture des cercles d'études dans un but de perfectionnement mutuel et afin de leur permettre de collaborer aux travaux de la Commission internationale de documentation horticole fondée par le Congrès.

En ce qui concerne l'application de ce dernier vœu pour la Belgique, que l'on confie au bureau de la quatrième section du Congrès le soin d'organiser la section horticole du cercle d'études et la documentation horticole belge demandée par la commission internationale.

Que l'on institue périodiquement des cours de perfectionnement pour permettre au personnel enseignant de se tenir facilement au courant des derniers progrès de la science horticole.

Que l'on développe l'enseignement horticole scientifique et universitaire.

Que l'enseignement horticole soit plus développé dans les écoles moyennes et inférieures d'horticulture, que l'on favorise l'école spéciale d'horticulture en élargissant ses moyens d'action.

Que l'on favorise les écoles féminines d'économie domestique et que l'on introduise dans toutes l'enseignement de l'horticulture et du jardinage.

Considérant que la diffusion de l'enseignement horticole constitue un moyen d'enrayer l'exode rural, le Congrès émet le vœu que l'on répande, de plus en plus, l'enseignement horticole aux jeunes filles de la classe aisée.

Que les sociétés et les fédérations horticoles s'occupent au plus tôt de la création des écoles d'horticulture du soir, subsidiées par le Gouvernement et susceptibles de décerner des certificats aux élèves.

Les conserves alimentaires au point de vue familial.

Après avoir examiné et discuté les rapports de MM. Wagner et Demeyer, le Congrès émet le vœu de voir créer dans tous les pays des cours théoriques et pratiques ayant pour but de vulgariser les meilleurs procédés modernes de conservation des fruits et légumes. La vulgarisation de ces procédés aurait pour résultat non seulement l'amélioration de l'alimentation populaire, mais encore l'augmentation rapide de la consommation et indirectement la production de la culture maraîchère.

Après avoir entendu MM. Paras et Bonamis, le Congrès estime que les châssis-cloches avec thermosiphon portatif sont des engins précieux destinés à remplacer avantageusement les couches au fumier. Elle émet le vœu de voir le gouvernement en vulgariser l'emploi par l'intermédiaire des conseillers d'horticulture.

Associations agricoles.

Congrès des associations agricoles et de démographie rurale.

Que les pouvoirs publics appuient les associations libres en les traitant avec une bienveillance réelle, c'est-à-dire en leur accordant les encouragements désirables, en mettant à leur disposition une bonne législation.

Que les associations agricoles non officielles obtiennent dans la représentation de l'agriculture une place en rapport avec leur importance.

Une société nationale émanant de Fédérations d'élevage, devrait être constituée dans chaque pays, en vue de l'amélioration du petit bétail et à l'instar de ce qui a été fait pour les espèces chevalines et bovines.

La section, considérant qu'il est démontré que l'assurance libre est un des plus grands biens dont on puisse gratifier l'agriculteur, qu'elle favorise l'entente entre cultivateurs, développe les idées de prévoyance, d'assurance, de surveillance réciproque des étables et du bétail et favorise ainsi l'hygiène et la conservation du cheptel agricole; que les gouvernements par le système du paiement direct des secours aux particuliers enlèvent une partie de l'intérêt qu'ils ont de s'affilier à une société d'assurance et empêchent ainsi indirectement le développement de ces utiles institutions, émet le vœu que les gouvernements reportent leurs secours et subventions aux sociétés libres d'assurance et de réassurance.

Émet le vœu que les sociétés mutuelles d'assurance et de réassurance contre la mortalité des porcs s'établissent partout et que des hommes d'œuvres se mettent à la tête de ce mouvement.

1^{er} Congrès international d'élevage et d'alimentation, Bruxelles, 1910.

Rapport de MM. Conraedt et Famenne.

Le Congrès émet le vœu que par la révision et la coordination des règlements qui régissent des groupements coopératifs agricoles, on permette aux sociétés agricoles de s'unir et de s'affilier pour chacune d'elles aux fédérations de même ordre. (*Adopté*).

Le Congrès exprime le vœu de voir se constituer, entre les sociétés d'élevage d'une même région, une fédération ayant pour but de coordonner les travaux de ces sociétés.

Rapport de M. Timmermans. — Vœu modifié par M. Lucas. Que les gouvernements encouragent les particuliers, les sociétés et les pays dont les adhérents employent tous les procédés scientifiques pour lutter contre les maladies infectieuses et en particulier la tuberculose et qui se soumettent, dans ce but, à un contrôle efficace.

Qu'il soit porté à la connaissance des Comices agricoles que le Club du Chien de berger belge, fondé en 1891 pour la propagation et l'élevage de

la race bergère belge, se mettra volontiers à leur disposition pour les aider par ses conseils, des juges, sa collaboration et des distinctions honorifiques, à l'occasion des expositions, concours, etc., qu'ils pourraient ouvrir à la race.

Moyens de prévenir la tuberculose chez la chèvre.

Het voorkomen van Tuberculose bij geiten.

Rapport de M. J. Timmermans :

1° La tuberculose est rare chez la chèvre ;

2° Dans les déclarations de mortalité faites par les assurances et les réassurances on ne tiendra compte que des cas de tuberculose, dûment constatés par un homme technique compétent.

Les lois réglant la réparation des accidents du travail devraient s'étendre à tout le personnel de toutes exploitations agricoles tout en tenant compte des nécessités et des circonstances spéciales à l'agriculture ;

Les caisses communes d'assurances doivent être réellement des mutualités professionnelles. Il importe notamment que l'assurance mutuelle agricole accidents soit autorisée à étendre son action à tous les risques de la culture en comprenant l'exploitant, sa famille à toutes les personnes occupées dans l'exploitation agricole.

La section, après différents échanges de vues, émet le vœu que l'on encourage la création et le développement de mutuelles agricoles contre l'incendie.

Il serait désirable aussi de former des comités de patronage dans les régions où les ouvriers se rendent, afin de soigner leurs intérêts matériels, moraux et spirituels.

Le Congrès émet le vœu de voir se créer, au sein des cercles de fermières et de ménagères rurales, des associations pour la vente des produits de la ferme.

De voir les associations agricoles de divers pays établir des comptoirs de vente dans les grands centres de consommation.

Que se développent les syndicats d'outillage agricole suivant des règles sages et qu'ils adoptent la forme de sociétés légales.

Etudes et recherches agronomiques et zootechniques.

Documentation.

Des spécialistes produiraient des semences d'élite avec l'appui et sous le contrôle d'associations agricoles encouragées par l'État et des cultivateurs choisis seraient chargés de la multiplication de ces semences, sous le con-

trôle desdites associations qui seraient mises ensuite à la disposition de l'agriculture.

Le Congrès émet le vœu de voir procéder activement à une nouvelle étude des méthodes d'alimentation des jeunes bovidés, certaines théories généralement admises paraissant contestables.

Le Congrès exprime le vœu de voir organiser dans chaque pays, parmi le personnel enseignant et scientifique agricole et horticole, des cercles d'études nationaux dans le but de réunir des documents et de les approfondir et de voir s'associer ces cercles en fédération internationale.

Considérant l'importance de la question de la main-d'œuvre au point de vue économique et social, qu'il se fonde dans tous les pays des institutions pour l'étude et les recherches des moyens de venir en aide à la main-d'œuvre agricole.

Rapport de M. De Vuyst : Voir constituer une commission permanente des congrès de zootechnie, dont feraient partie les délégués des gouvernements étrangers du présent congrès et le comité exécutif de ce congrès.

Le rapporteur est adjoint à l'unanimité à ce comité.

Rapport de M. Bussard. A l'égard des aliments du bétail, comme en ce qui concerne ceux de l'homme, il serait à souhaiter qu'une entente internationale pour la répression des fraudes s'établît; elle porterait le dernier coup à l'industrie des fraudeurs.

Rapport de M. Mullie : Le premier congrès international d'Élevage et d'Alimentation rappelant le grand intérêt qu'il y a pour l'agriculture à voir préciser les questions d'ordre économique qui se rattachent à l'exploitation des diverses espèces domestiques émet le vœu « de voir instituer dans toutes les écoles vétérinaires et dans les instituts supérieurs d'agriculture une station de zootechnie appliquée.

En vue d'améliorer les conditions hygiéniques des fermes et de leur donner en même temps un aspect plus riant, il est hautement recommandable :

1° D'organiser à cette fin des concours et de les faire précéder de quelques conférences sur l'hygiène de la ferme et d'une visite sur les lieux ;

2° De diviser ces concours comme suit :

a) En concours d'extérieur de la ferme, comprenant la basse-cour, les abords de la maison, le jardin, la remise, l'entretien des murs, portes, toitures, des machines aratoires, etc.;

b) En concours d'intérieur de la ferme, comprenant la cuisine, la chambre commune, la chambre à coucher, le lieu d'aisance.

Que les pouvoirs publics instituent des commissions consultatives pour veiller à l'esthétique des villages par tous les moyens, notamment en donnant des avis, en étudiant des projets à l'occasion des demandes de subsides

pour les travaux d'utilité publique, en publiant des tracts utiles aux administrations communales, etc., etc.

Il y a lieu de mettre la météorologie au service de l'agriculture en créant dans les régions agricoles des stations d'observation, afin de renseigner les habitants des communes rurales sur les variations prévues du temps.

Il serait à souhaiter que ces postes puissent échanger à titre gratuit leurs observations par la voie la plus rapide.

Organisation du service de documentation.

La 10^e section émet le vœu de voir organiser à bref délai un service agricole central de documentation et de renseignements pour les associations agricoles et la démographie rurale, en connexion avec les services organisés par l'Office International de Bibliographie et de Documentation.

Organisation des enquêtes.

La 10^e section émet les vœux suivants :

1° Que des monographies locales et régionales, étudiant à fond la situation sociale des agriculteurs, soient faites pour toutes les régions agricoles des divers pays;

2° Que les pouvoirs publics de tous les pays encouragent de pareilles études, par exemple : a) en instituant des prix qui rémunèrent avantageusement les auteurs de monographies de leurs travaux laborieux et de leurs patientes recherches; b) en favorisant l'organisation de congrès régionaux pour réunir les éléments d'enquêtes et les discuter;

3° Que ceux qui possèdent des documents utiles veuillent bien les signaler ou même les céder aux hommes compétents qui assument la tâche de rédiger des monographies.

Vœux adressés au Ministre des Sciences et des Arts.

Congrès des associations agricoles et de démographie rurale.

Que dans les écoles normales pour filles on organise des cours approfondis théoriques et pratiques d'agronomie.

Que les ministères de l'instruction publique invitent les instituteurs à faire de petites monographies sur l'habitation rurale dans les communes où ils résident.

L'ensemble de ces monographies permettrait de faire une étude d'ensemble par régions pour en dégager des exigences locales et garder ainsi les caractéristiques utiles pour l'esthétique des villages.

**Congrès international des œuvres du Coin de terre et des Jardins ouvriers,
Bruxelles, 1910.**

Que l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture soit inscrit au programme de l'enseignement officiel aussi bien dans les établissements pour filles que dans les établissements pour garçons. (Vœu Proost.)

Considérant qu'une école de cuisine est le complément de l'œuvre, nécessaire pour utiliser parfaitement les produits de la terre et procurer une alimentation agréable;

Considérant que l'organisation et le fonctionnement de cette institution est de la compétence de la femme,

Le Congrès exprime le vœu qu'une école de cuisine permanente ou ambulante sous la direction de dames soit annexée aux OEuvres du Coin de terre. (Vœu Hendrik Segers.)

Congrès international d'horticulture, 1910.

La section recommande de faire donner aux instituteurs des conférences sur l'horticulture. Elle recommande aussi d'organiser un plus grand nombre d'excursions scolaires au point de vue du développement des notions horticoles pour les élèves.

Qu'aux écoles élémentaires rurales soient annexés de petits jardins pour développer chez les enfants l'amour de l'horticulture et que les instituteurs et institutrices profitent de l'enseignement des diverses branches pour y introduire des notions sur la culture des fleurs, des fruits et des légumes

Vœux adressés au Ministre de l'Intérieur.

Congrès des associations agricoles et de démographie rurale.

La section adopte les conclusions des rapporteurs (MM. le Dr Schoofs, Loriga et Schwërs) signalant les dangers des eaux des citernes et des puits, souvent contaminées dans les fermes, et propose comme remède les distributions d'eau.

En présence de nombreux cas de contamination d'eaux de puits, de sources et de nappes souterraines, par les eaux résiduaires des laiteries, la section constate la nécessité d'épurer ces dernières par un procédé dont le choix dépend des circonstances.

Quand il y a nécessité de déferriser des eaux, les procédés physiques doivent être préférés, en général, aux procédés chimiques. Avant de créer une installation de déferrisation, il y a lieu de recourir à des analyses et à des essais préliminaires.

En conséquence, la section constate la nécessité de la création d'un service spécial auquel les intéressés peuvent avoir recours pour les études préparatoires et tous autres renseignements.

**Congrès international des œuvres du Coin de terre et des Jardins ouvriers,
Bruxelles. 1910.**

Considérant que les charges d'assistance qui pèsent sur les communes, municipalités et bureaux de bienfaisance résultent le plus souvent de l'alcoolisme, de la tuberculose et des misères morales et physiques dont ces deux fléaux sont les principaux facteurs;

Que les jardins ouvriers constituent l'une des armes les plus efficaces qu'on puisse leur opposer;

Le Congrès émet le vœu que les communes et les bureaux de bienfaisance créent des jardins ouvriers et les attribuent, au lieu de secours en espèces, aux nombreuses familles susceptibles d'en assurer l'exploitation. A cet effet, la loi devrait intervenir pour donner aux administrations publiques les pouvoirs nécessaires. (*Vœu D' Calmette et Goemaere.*)

Que l'Etat et les communes donnent à bon marché aux sociétés de jardins ouvriers une partie de leurs terrains propres à la culture au lieu de les louer tous aux enchères comme c'est la règle jusqu'à présent. (*Vœu Bielefeld.*)

Expositions agricoles et horticoles.

Congrès des associations agricoles et de démographie rurale.

Organisation des expositions des associations agricoles.

La section émet les vœux suivants :

1° Que l'on donne dans les expositions agricoles l'importance qu'elles méritent aux œuvres agricoles et aux entreprises destinées à promouvoir le bien-être social du cultivateur;

2° Que les associations agricoles rendent les expositions de plus en plus instructives;

3° Que les diverses associations agricoles nationales s'entendent sur la meilleure méthode d'apprécier les envois faits aux expositions agricoles;

4° Vu l'impossibilité, au cours d'une exposition, de formuler sur des machines agricoles un jugement motivé, l'on n'accorde plus aux machines ni récompenses ni diplômes;

5° Que l'on établisse une échelle de points pour apprécier les produits agricoles; que les points accordés soient affichés avec les considérants des rapports.

*
* *

Instituer des concours d'étables, de traites de vaches ainsi que du travail du lait.

Premier congrès international d'élevage et d'alimentation, Bruxelles 1910.

*Formes extérieures de la Chèvre et de la Brebis
comme critérium de leur valeur au point de vue de la reproduction.*

*De uitwendige vormen der Geit en van het Schaap
als « Criterium » der kweekwaarde*

Rapport de M. L. Geerts.

1° Que de deux ou plusieurs animaux présentés aux concours, tous les autres points d'ailleurs égaux, celui-là soit préféré qui montre les meilleures formes extérieures;

2° Que même lorsqu'il faut choisir entre les deux qualités : la production laitière ou l'irréprochabilité des formes extérieures, cette dernière qualité soit toujours préférée;

3° La consanguinité ne peut être pratiquée qu'entre individus absolument parfaits de formes.

*
* *

Voir tous les Comices agricoles de Belgique réserver à l'occasion de leurs expositions, une classe destinée uniquement aux chiens de berger belges, ainsi que ces associations le font actuellement pour les chiens de trait.

Congrès international d'horticulture 1910.

De voir dans les prochaines expositions des concours d'essais du résultat d'emballage des fleurs. (Vœu exprimé par M Bouckenoghe.)

De voir dans les mêmes expositions des concours pour les meilleurs procédés d'emballage pour les fleurs et les fruits. (Vœu exprimé par M le comte de Hemptinne)

Voierie. — Police de roulage.

Congrès des associations agricoles et de démographie rurale.

Il est désirable :

1° Que les pouvoirs publics et les associations privées encouragent l'amélioration des chemins publics desservant principalement des exploitations agricoles ;

2° Que l'empierrement ou le pavage de ces chemins ne s'effectuent pas sans opérer, en même temps, leur élargissement et la régularisation du tracé en plan, afin de satisfaire aux besoins de la circulation, sans assurer l'assèchement des chaussées. ainsi que l'aération convenable des habitations placées éventuellement en bordure de la voie publique.

1^{er} Congrès international d'élevage et d'alimentation, Bruxelles, 1910.

Voir se réunir une Commission composée de délégués des neuf Conseils provinciaux de la Fédération nationale des Syndicats d'élevage du Chien de trait belge pour l'élaboration et l'adoption d'un règlement unique sur la circulation des charrettes à chiens.

Vœu adressé au Ministère des Affaires Etrangères.

Congrès des associations agricoles et de démographie rurale.

Vu les grandes difficultés que les ouvriers rencontrent, lorsqu'ils travaillent temporairement à l'étranger, il serait désirable que le gouvernement mette à leur disposition des consuls connaissant leur langue.

Vœu adressé au Ministre de la Guerre.

1^{er} Congrès international d'élevage et d'alimentation, Bruxelles, 1910.

Que la Belgique, où le régime du service personnel vient d'être instauré, organise, tout comme l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Hollande, etc., un service officiel de chiens de berger dressés à la recherche et à la relève des blessés en temps de guerre ou à l'occasion de catastrophes quelconques, appelés en l'occurrence, par les nations amies : *Chiens ambulanciers des sanitaires*.

Vœux adressés au Ministre du Travail.

Congrès des associations agricoles et de démographie rurale.

La section émet le vœu que les sociétés de crédit mutuel trouvent des conditions favorables pour la création et pour leur développement et se basent sur le principe de responsabilité solidaire et autant que possible illimitée.

Que la loi accorde aux associations la personnification civile sans devoir recourir à la forme d'une société commerciale.

Congrès international des œuvres du Coin de terre et des Jardins ouvriers, Bruxelles, 1910.

En Belgique, qu'un appel, accompagné de documents établissant les résultats obtenus par la Ligue du coin de terre, soit adressé aux comités de patronage des Habitations ouvrières et aux conférences de Saint-Vincent de Paul, et qu'il soit appuyé des démarches des comités régionaux et des comités locaux de la Ligue pour leur offrir la collaboration des œuvres du Coin de terre.

Vœu Goemaere.

Que l'idée de mutualité soit développée dans les œuvres du Coin de terre et des Jardins ouvriers.

Vœu Everard.

Vœux adressés au Ministre des Chemins de fer.**Premier Congrès international d'élevage et d'alimentation. Bruxelles, 1910.**

Prier M. le Ministre des chemins de fer de bien vouloir veiller à ce que les niches à chiens se trouvant dans les fourgons des voitures de chemin de fer, et qui constituent par suite de leur malpropreté actuelle un foyer constant de maladies cutanées et autres, soient nettoyées et désinfectées le plus régulièrement possible.

Congrès international d'horticulture, 1910.

Admission des colis fleurs aux grands express internationaux comme cela se pratique déjà depuis un certain temps sur le « Riviera Express ».

Que les moyens de transport rapide puissent être utilisés par les producteurs de fleurs et que la formalité de dédouanement soit facilitée.

Admission des produits horticoles à certains trains, actuellement interdits, de façon à permettre à ces produits d'être écoulés sur certains marchés belges et étrangers à des conditions moins aléatoires.

Que les chambres réfrigérantes des paquebots se dirigeant vers l'Amérique soient mises à la disposition des horticulteurs pour le transport des fleurs fraîches (et des fruits) de choix pour leur permettre d'atteindre les marchés américains où ils trouveront un placement assuré. (Vœux exprimés par M. Chevalier.)

Que les gouvernements, par une législation spéciale, et les compagnies de chemin de fer par l'abaissement de leurs tarifs, facilitent la mise en service du plus grand nombre de wagons réfrigérants pour le transport des fleurs et des fruits.

Adoption d'un type de wagon répondant mieux aux besoins actuels de l'expédition des produits horticoles sous le rapport de la couleur, de la propreté, de la ventilation en été et du chauffage en hiver.

Pour tous les colis contenant des fruits, des légumes, des fleurs, des plantes ou des bulbes, il est à souhaiter de voir les administrations de chemins de fer des différents pays s'entendre pour adopter une étiquette de forme spéciale et de couleur très apparente qui indique au personnel préposé à l'expédition desdits colis que ceux-ci doivent être manipulés avec le plus grand soin et que leur livraison doit s'effectuer sans aucun retard.

Pour toutes les expéditions, qu'il s'agisse de colis postaux de charges complètes ou incomplètes, dont la livraison doit s'effectuer dans un délai aussi court que possible, les formalités douanières doivent être remplies à la frontière et l'intervention d'un transitaire est désirable.

Gratuité de transport des emballages vides en retour, moyennant certaines formalités à déterminer suivant le système appliqué sur les principaux réseaux français ou tout au moins de tarifs très réduits comme sur les réseaux allemands et hollandais.

Vœux adressés au Ministre des Finances.

**Congrès international des Œuvres du Coin de terre et des Jardins ouvriers.
Bruxelles, 1910.**

Que, dans tous les pays, une loi prochaine adopte, à bref délai, la proposition de M. Carton de Wiart portant insaisissabilité et exonération de la petite propriété familiale, en tenant compte de la loi française du 2 juillet 1909. (*Vœu du Comité central de la Ligue du Coin de terre et du Foyer insaisissables et de M. Vattier.*)

Premier Congrès international d'élevage et d'alimentation. Bruxelles, 1910.

Voir dégrever le chien de trait de toute taxe provinciale et communale.

(1)

(Nr 226.)

Kamer der Volksvertegenwoordigers.

VERGADERING VAN 12 JULI 1911.

Wenschen betreffende den landbouw, uitgebracht door de Internationale Congressen die werden gehouden in den loop van het jaar 1910.

(Verzoekschrift, op 16 Maart 1911 aangeboden door de heeren Volksvertegenwoordigers Cartuyvels en Maenhaut, voorzitter en secretaris van de « Landbouwgroep van de rechterzijde der Kamer »).

VERSLAG

NAMENS DE COMMISSIE VOOR DE NIJVERHEID (1) UITGEBRACHT
DOOR DEN HEER MAENHAUT.

MIJNE HEEREN,

Ter vergadering van 15 November 1910 drukte de achtbare heer Cooreman, Voorzitter van onze Kamer, zich uit als volgt :

« Denkt gij niet, Mijne Heeren, dat de pas gesloten Tentoonstelling aan » het Parlement eene taak heeft nagelaten, welke het niet mag verzuimen? » Op intellectueel, zedelijk, economisch, maatschappelijk gebied, evenals » op dit der kunsten, gaven zich, bij de talloze congressen welke gedurende » de Tentoonstelling werden gehouden, de meest verheven betrachtingen » lucht; vele van deze congressen hebben uitgeblonken én door » de hooge verdiensten van hen die er deel aan namen én door de belangrijkheid » van hunne beslissingen en wenschen. Welnu, hoevele, onder » deze wenschen, die, op allerlei gebied, vergen dat de wetgevende macht » zou optreden ! Dat elk beroep op den wetgever gegrond is, daaraan kan » stellig getwijfeld worden; doch voor het Parlement is dat geene reden om » elk verzoek, tot haar gericht, met misprijzende onverschilligheid te bejegenen. » Mijns inziens, zou de Kamer wijs en inschikkelijk handelen door » zich de moeite te getroosten de aan den wetgever toegezonden wenschen » in onderzoek te nemen, enkel blijvende staan bij de wenschen die haar » gegrond zouden schijnen en vatbaar voor bekrachtiging vanwege de wet-

(1) De Bestendige Commissie voor de Nijverheid bestaat uit de heeren de Winter, voorzitter, Dallemagne, ondervoorzitter, Maenhaut, secretaris, Cartuyvels, Duquesne, Feron, Fléchet, Gravis, Hubert, Hubin, Van Langendonck, Van Reeth, Verhaegen.

» gevende macht. Eene bijzondere Commissie, met dit doel ingesteld, zou
» een lijst opmaken van de wenschen waarbij de bemoeiing der Kamers
» wordt verlangd, verslag doen over de ontvankelijkheid daarvan, en, bij
» voorkomend geval, voorontwerpen van aan het Parlement te onderwerpen
» voorstellen of amendementen in gereedheid brengen. »

Een groep Kamerleden, die zich op bijzondere wijze met de belangen van den landbouw bezighouden, volgde den wijzen raad van den achtbaren Voorzitter en slaagde er in, de verschillende, op de congressen uitgebrachte wenschen betreffende den landbouw te vereenigen.

Uwe Commissie voor Nijverheid, Handel en Landbouw juicht dit initiatief toe en heeft de eer deze wenschen aan de Kamer te onderwerpen. Van stonden aan vestigt zij de ernstige aandacht van den Minister van Landbouw op dat zeer belangrijk werk; zij hoopt een groot aantal dezer wenschen door het beheer van den Landbouw zoodra mogelijk te zien verwezenlijken.

De Secretaris,

J. MAENHAUF.

De Ondervoorzitter,

J. DALLEMAGNE.
